

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 28 (1940)

**Heft:** 570

**Artikel:** Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-263756>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fessionnelle et leur appui financier. Présidente: M<sup>me</sup> Pfund-Ramelet.

La section d'évacuation prépare des aides qui accueilleront les évacués, leur donneront les premiers soins, si besoin est, et les dirigeront dans les logements qui leur seront assignés. Présidente: M<sup>me</sup> Paschoud, directrice de l'École Vinet.

La section du vestiaire mettra en état les habits qui seront recueillis, afin d'avoir une réserve pour les besoins qui pourraient se faire sentir. Présidente: M<sup>me</sup> Schobert.

La section d'aides à la campagne prévoit l'organisation du travail par les écoliers des classes citadines. Cette lourde tâche a été confiée à M<sup>me</sup> Pignet-Ramuz.

Le travail accompli par les différentes sections de l'E. P. F. indique le but de cette organisation, sur le plan pratique et matériel. Mais elle en a un autre encore. Je dirai même qu'il est le premier: celui de former des femmes conscientes de leur devoir, capables de prendre des responsabilités et d'accepter une discipline.

En Suisse tout particulièrement, où nous sommes peu nombreux, par rapport à l'effectif humain d'autres nations, le développement et la multiplicité des compétences peuvent contribuer à augmenter le petit nombre que nous sommes. Dès lors, chaque citoyen et chaque citoyenne suisse, qui augmente ses possibilités et ses capacités de travail, augmente, du même coup, le potentiel de vitalité de notre pays.

La femme suisse qui a grandi dans les écoles claires de son pays, qui a conquis la santé et la force sur ses pentes neigeuses et ses plages ensoleillées, qui a bénéficié de toutes les institutions dont on entoure chez nous l'enfance et l'adolescence, s'approprie à affirmer sa reconnaissance et son attachement par des actes conscients et graves.

E. PFUND-RAMELET.

## Une distinction bien méritée

Nous sommes heureuses d'apprendre que M<sup>me</sup> Rosa Neuenschwander, si connue dans tous les milieux féministes suisses, comme directrice du Bureau bernois d'orientation professionnelle, pré-



Ouïché Mouvement Féministe

M<sup>me</sup> R. Neuenschwander

J'ai parlé de la maîtresse. Reste Pierre, l'ouvrier citadin, de passage dans la région, avec un groupe de monteurs-électriciens. Blanche le rencontre à l'assemblée du village, dans la cohue tournoyante de son premier bal. Comme elle demeure assise à l'écart, silencieuse et timide, heureuse du plaisir des autres, gardant sur ses genoux tous les objets gagnés aux baraques foraines par son amie, le jeune homme s'approche d'elle:

C'était un grand garçon mince et très beau; il portait, posée sur le coin de l'œil, une jolie casquette assortie à son costume clair. Sa cravate brillait sur une chemise bleue, et ses chaussures lui faisaient le pied très élégant... Devant la glace, il enleva sa casquette, et Blanche aperçut, séparée par une impeccable raie sur le côté, une extraordinaire chevelure blonde. Il était beau vraiment, il l'était en dépit de tout, par-dessus tout, et c'est cela qui la bouleversa.

— Ils ont rien de retard quand même, dans ce patelin-là; on se croirait au temps de ma bis-aïeule, marmotte le jeune homme en guise d'entrée en matière.

La jeune fille ne comprend ni ce qu'il dit, ni que c'est à elle qu'il s'adresse... mais elle est la victime désignée.

... de cette époque datèrent ses malheurs... Pierre était vaniteux, bête, banal, dit encore l'auteur, mais l'amour de Blanche savait être le plus fort. Il redonnait sa pureté à ce qui en avait manqué; il créait beaucoup d'espace autour de lui, beaucoup de rêve, beaucoup de grandeur.

La fillette ne se rend même pas compte qu'elle fait mal en rejoignant chaque soir son amoureux dans le fossé. C'est seulement un jour que le maître l'a suivie et l'arrête d'un

sident de l'Association cantonale des femmes bernoises, ancienne présidente du Comité directeur de la célèbre « Saffa », etc., vient d'être nommée membre de la Société économique d'utilité publique du canton de Berne. C'est la première fois que, depuis la fondation de la Société en 1759, cet honneur échoit à une femme ! et le choix ne pouvait être meilleur.

Nous disons ici à M<sup>me</sup> Neuenschwander toutes nos vives félicitations, en la remerciant du bel exemple de dévouement au bien public et aux causes d'intérêt général qu'elle a toujours donné à toutes les femmes.

## Le suffrage féminin au Grand Conseil neuchâtelois

Ainsi que le *Mouvement Féministe* l'a déjà annoncé, la motion Brandt concernant le vote des femmes en matière communale, qui devait être discutée par le Grand Conseil neuchâtelois dans sa session de printemps, a été ajournée. La question du renvoi se posa dès que l'on sut que le Grand Conseil, en raison des circonstances extérieures (c'était le 20 mai...), projetait de liquider son ordre du jour en une demi-journée. Certains partisans du suffrage féminin préféraient attendre, plutôt que d'exposer la motion à une discussion écourtée et à un vote hâtif. Cependant, l'examen des comptes et de la gestion s'étant prolongé, une seconde séance fut nécessaire le 21. Ce jour-là, M. Losey (rad.), signataire de la motion, tout en faisant un ardent plaidoyer en faveur de cette réforme qui, dit-il, serait d'élémentaire justice, demanda l'ajournement dans l'intérêt même de la cause, tout devant, pour le moment, être subordonné à la défense nationale.

Là-dessus, les avis de nos partisans se divisèrent: M. Brandt s'opposa au renvoi, « qui se sent un peu de l'esprit de panique ». Il est urgent, précisément en ces heures émuantes, d'accorder aux femmes suisses, qui se dévouent et se dépensent, un droit que l'on accorde aux étrangers. Le monde de demain nous apportera des réformes plus vastes et plus profondes, dont celle-ci ne serait qu'un modeste acheminement.

M. Niedermann (lib.), autre signataire de la motion, ne voit pas de motif d'en renvoyer la discussion. Il n'est pas nécessaire que la votation populaire intervienne dans un avenir rapproché. Ce qui importe, c'est que le Grand Conseil se prononce, et rien n'empêche qu'il le fasse immédiatement.

M. Béguin (P. P. N.) s'oppose aussi à l'ajournement. Il est inadmissible de refuser aux femmes neuchâteloises un droit qui est accordé aux étrangers et aux « saouillons » (sic).

Le Conseil d'Etat intervient par son président, M. E. Béguin, qui appuya l'ajournement, se fondant sur le fait (décidément, il faut faire flèche de tout bois) que les suffragistes elles-mêmes avaient renvoyé leur Assemblée, qui aurait dû se tenir à Neuchâtel les

28 et 29 mai (comme si cette décision avait eu d'autre raison que les difficultés des longs voyages avec l'horaire de guerre des C.F.F.).

Finalement, par 37 voix contre 26, l'ajournement fut accepté. L'avenir dira si cette décision nous sera favorable. Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre de députés, qu'il est impossible d'évaluer exactement, étaient bien disposés à notre égard. Révolu, le temps des sottises plaisanteries, sinon celui des perfides et ridicules compliments à l'eau de rose ! La gravité de l'heure ébranle les préjugés caducs; les esprits évoluent. Peut-être la propagande faite par l'Association cantonale pour le Suffrage y a-t-elle contribué; on nous rend cette justice qu'elle a été menée en toute objectivité. La presse, débordée par l'actualité (bon prétexte pour certains journaux), ne pouvant faire une large place à une polémique, nous nous sommes plutôt adressés directement aux députés, puisque aussi bien c'était leur opinion seule qui importait. Tous reçurent une lettre détaillée motivant notre revendication. Les signataires de la motion furent spécialement documentés; nous leur fîmes tenir en particulier des extraits d'anciens procès-verbaux du Grand Conseil datant des premières années de la République, à l'époque où il s'agissait d'établir les droits des citoyens: chapitre d'histoire étonnamment actuel, montrant qu'en démocratie, tradition ne signifie pas immobilisme.

Tout ce travail n'est certes pas perdu. A l'égard du public, non plus, notre action ne restera pas vaine: des sympathies inconnues se sont révélées; il en a surgi de nouvelles; bon nombre se sont affirmées de façon tangible par des souscriptions qui représentent souvent de réels sacrifices. Le temps travaille pour nous, et il y travaillera d'autant plus que nous saurons mieux employer celui qui nous reste. Le délai d'ajournement n'a pas été fixé, mais nous connaissons trop l'ardeur et la décision de M. Brandt, nous avons assez de confiance dans les députés de tous les partis qui soutiennent sa motion, pour être assurés qu'il n'ira pas au delà de la session de novembre.

Nous saisissons cette occasion de remercier toutes les suffragistes romandes et confédérées de leur précieux appui, et de leur rappeler discrètement (ou indiscrètement...) le numéro de notre compte de chèques postaux: IV, 2589 !

E. PORRET.

## IN MEMORIAM

### Mme Soutter-Chausson

Les féministes d'Aigle viennent de faire une grande perte par la mort, survenue le 18 mai, de M<sup>me</sup> Soutter-Chausson, une personnalité de grande valeur, une femme aux opinions courageuses, qui savait affirmer son point de vue en restant douce et calme.

M<sup>me</sup> Soutter-Chausson a eu, sa vie durant,

une activité multiple et toujours bienfaisante. Il n'est à Aigle œuvre d'utilité publique de bienfaisance qui n'ait bénéficié de son travail et de ses capacités. Elle était un membre fort actif de l'Union des Femmes d'Aigle, qu'elle présidait depuis nombre d'années, avec laquelle elle s'occupait de l'éducation civique des femmes, de l'infirmerie, de l'œuvre de la layette et du trousseau, des ventes paroissiales, et plus récemment de la lessive de guerre d'une importante unité. Elle était vice-présidente de la Fédération des Unions de Femmes, où ses avis étaient fort appréciés.

M<sup>me</sup> Soutter faisait également partie du groupe

## Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds,

Colombier, Les Ponts-de-Martel,

mai 1940.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

Pour la seconde fois, le Grand Conseil neuchâtelois est appelé à discuter le problème du vote des femmes. En 1919, il avait adopté sans restriction le principe du suffrage féminin. Non moins bien disposés que vous devanciers, en 1935, vous avez, Messieurs, pris en considération la motion Brandt, qui se borne à réclamer pour nous le droit de vote et d'éligibilité en matière communale. Nous sommes heureuses de vous en témoigner notre gratitude, espérant que la discussion qui se prépare donnera au Grand Conseil l'occasion d'examiner à nouveau avec bienveillance et d'une façon approfondie la question qui nous tient à cœur.

Depuis que la votation populaire a repoussé, en 1919, la réforme qui lui était proposée, vingt ans ont passé. Pendant cette période, et par la force des choses, les femmes ont été entraînées à participer toujours davantage à la vie publique, voire à l'activité militaire. Elles l'ont fait de bon gré. Le moment est venu d'en tirer les conséquences en leur conférant, dans une mesure limitée, la qualité de citoyennes. Ne méritent-elles pas la confiance qui est accordée aux étrangers par la loi ? Permettre à ceux-ci d'exercer dans la commune des droits que l'on refuse aux femmes de chez nous, ce n'était peut-être qu'une anomalie, tant qu'elles ne paraissaient guère s'en soucier. Mais, maintenant qu'elles le demandent avec insistance, ce serait une injustice flagrante et une cruelle offense. Et que l'on ne dise pas que ces droits leur sont indifférents: s'il en est ainsi pour un certain nombre, d'autres en ont compris la valeur, autant pour l'ensemble du pays que pour elles-mêmes. Il nous paraît affligeant que les femmes ne puissent consacrer à la patrie que le travail de leurs mains, au lieu d'y vouer toutes leurs capacités. Si trop d'entre elles se contentent de ce rôle, il appartient à l'élite des citoyens de les faire sortir de leur inertie, et cela en les revêtant de droits nouveaux.

« Cela se ferait au détriment des employés et ouvriers du sexe masculin. — Nous ne voyons pas le rapport qu'il y a entre les droits civiques et la situation économique du pays, qui dépend de tous autres facteurs.

« Le moment est mal choisi », dit-on à Genève, — Vain prétexte; si une réforme est bonne en soi, elle l'est précisément dans les temps troublés

ainsi que le mouvement féminin l'a déjà annoncé, la motion Brandt concernant le vote des femmes en matière communale, qui devait être discutée par le Grand Conseil neuchâtelois dans sa session de printemps, a été ajournée. La question du renvoi se posa dès que l'on sut que le Grand Conseil, en raison des circonstances extérieures (c'était le 20 mai...), projetait de liquider son ordre du jour en une demi-journée. Certains partisans du suffrage féminin préféraient attendre, plutôt que d'exposer la motion à une discussion écourtée et à un vote hâtif. Cependant, l'examen des comptes et de la gestion s'étant prolongé, une seconde séance fut nécessaire le 21. Ce jour-là, M. Losey (rad.), signataire de la motion, tout en faisant un ardent plaidoyer en faveur de cette réforme qui, dit-il, serait d'élémentaire justice, demanda l'ajournement dans l'intérêt même de la cause, tout devant, pour le moment, être subordonné à la défense nationale.

Là-dessus, les avis de nos partisans se divisèrent: M. Brandt s'opposa au renvoi, « qui se sent un peu de l'esprit de panique ». Il est urgent, précisément en ces heures émuantes, d'accorder aux femmes suisses, qui se dévouent et se dépensent, un droit que l'on accorde aux étrangers. Le monde de demain nous apportera des réformes plus vastes et plus profondes, dont celle-ci ne serait qu'un modeste acheminement.

M. Niedermann (lib.), autre signataire de la motion, ne voit pas de motif d'en renvoyer la discussion. Il n'est pas nécessaire que la votation populaire intervienne dans un avenir rapproché. Ce qui importe, c'est que le Grand Conseil se prononce, et rien n'empêche qu'il le fasse immédiatement.

M. Béguin (P. P. N.) s'oppose aussi à l'ajournement. Il est inadmissible de refuser aux femmes neuchâteloises un droit qui est accordé aux étrangers et aux « saouillons » (sic).

Le Conseil d'Etat intervient par son président, M. E. Béguin, qui appuya l'ajournement, se fondant sur le fait (décidément, il faut faire flèche de tout bois) que les suffragistes elles-mêmes avaient renvoyé leur Assemblée, qui aurait dû se tenir à Neuchâtel les

28 et 29 mai (comme si cette décision avait eu d'autre raison que les difficultés des longs voyages avec l'horaire de guerre des C.F.F.).

Finalement, par 37 voix contre 26, l'ajournement fut accepté. L'avenir dira si cette décision nous sera favorable. Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre de députés, qu'il est impossible d'évaluer exactement, étaient bien disposés à notre égard. Révolu, le temps des sottises plaisanteries, sinon celui des perfides et ridicules compliments à l'eau de rose ! La gravité de l'heure ébranle les préjugés caducs; les esprits évoluent. Peut-être la propagande faite par l'Association cantonale pour le Suffrage y a-t-elle contribué; on nous rend cette justice qu'elle a été menée en toute objectivité. La presse, débordée par l'actualité (bon prétexte pour certains journaux), ne pouvant faire une large place à une polémique, nous nous sommes plutôt adressés directement aux députés, puisque aussi bien c'était leur opinion seule qui importait. Tous reçurent une lettre détaillée motivant notre revendication. Les signataires de la motion furent spécialement documentés; nous leur fîmes tenir en particulier des extraits d'anciens procès-verbaux du Grand Conseil datant des premières années de la République, à l'époque où il s'agissait d'établir les droits des citoyens: chapitre d'histoire étonnamment actuel, montrant qu'en démocratie, tradition ne signifie pas immobilisme.

Tout ce travail n'est certes pas perdu. A l'égard du public, non plus, notre action ne restera pas vaine: des sympathies inconnues se sont révélées; il en a surgi de nouvelles; bon nombre se sont affirmées de façon tangible par des souscriptions qui représentent souvent de réels sacrifices. Le temps travaille pour nous, et il y travaillera d'autant plus que nous saurons mieux employer celui qui nous reste. Le délai d'ajournement n'a pas été fixé, mais nous connaissons trop l'ardeur et la décision de M. Brandt, nous avons assez de confiance dans les députés de tous les partis qui soutiennent sa motion, pour être assurés qu'il n'ira pas au delà de la session de novembre.

Nous saisissons cette occasion de remercier toutes les suffragistes romandes et confédérées de leur précieux appui, et de leur rappeler discrètement (ou indiscrètement...) le numéro de notre compte de chèques postaux: IV, 2589 !

E. PORRET.

dans la plus petite pensée, dans la plus courte prière ».

Elle montre aussi ce dessèchement, ce repliement des vieillards sur eux-mêmes. « C'est l'usure... il n'y a rien à faire à cela, puisque le temps, au lieu de combler l'abîme que l'indifférence met entre les êtres et les choses, l'aggrave au contraire. »

Mais en voilà assez pour que mes lecteurs puissent se faire une idée tant du style que de la qualité d'âme et d'intelligence de l'auteur. Qu'on me permette cependant deux ou trois citations encore, trop précieuses, trop caractéristiques pour être négligées. Il s'agit d'un garçon qui passe sur la route et qui traduit sa joie « en faisant avec sa bicyclette de brusques embardées à chaque fois qu'il rencontre l'ombre épaisse d'un arbre ». Il s'agit aussi « de ce besoin inépuisable d'un autre être, qui vous donne à la fois l'impulsion de la vie et l'idée de la mort ». Ailleurs, l'auteur parle « de ce poids, de ce dégoût, de ce trouble que l'on éprouve quand les choses du cœur se défont ».

Je voudrais relever aussi la poignante vérité du chagrin de cette mère, la maîtresse des Aubris, qui, soudain, devant sa fille morte, se révolte contre la destinée, et « se met à crier tous ses secrets, tenus si soigneusement cachés dans son cœur jusqu'à ce jour, exprès pour que ceux qui se trouvent là l'entendent ». Chagrin qui s'oppose à celui du père Aimable (*Campagne*), si terriblement silencieux lorsqu'il reçoit la lettre d'une écriture inconnue, l'annonce de la mort de son fils, tué à l'ennemi. « Cette fois, dit-il, c'est arrivé. » Il ne pleura

suffragiste d'Aigle, aujourd'hui en veillesse. Elle s'intéressait à l'activité de toutes les Sociétés de sa ville, et, pour l'en remercier, la fanfare de cette ville l'avait nommée membre d'honneur. Membre assidue de l'Eglise nationale, elle aurait voulu associer plus étroitement les femmes à ses destinées et fit campagne pour l'éligibilité des femmes dans les corps ecclésiastiques, collaborant au *Semur vaudois*; l'incompréhension et l'ostacisme si peu chrétien dont ont fait preuve à cette occasion les autorités ecclésiastiques lui causèrent une peine profonde. Elle faisait partie de la Commission féminine qui poursuit le travail et

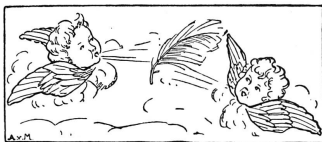
s'efforce de renseigner mieux les femmes sur leurs devoirs vis-à-vis de l'Eglise.

Les féministes vaudoises garderont un souvenir reconnaissant à M<sup>me</sup> Soutter-Chausson.

S. B.

## La célébration du 18 mai par les femmes zurichoises

Seules peut-être de toute la Suisse, les femmes zurichoises ont eu le courage, en ce tragique mois de mai, de célébrer « quand même » ce « Jour de la Bonne Volonté », qui était, toutes ces dernières années, l'occasion de manifestations de solidarité féminine pour la paix. Convoquées spécialement par la *Frauenzentrale*, dont les dirigeantes sont toujours si riches en initiatives heureuses, les membres de vingt-quatre Sociétés féminines, auxquels s'était joint un nombreux public féminin, se sont réunis le 17 mai au soir, dans la vieille église Saint-Pierre, où l'on n'aurait pas pu trouver une place vide. M<sup>me</sup> Fierz ouvrit cette émouvante cérémonie par des paroles d'une haute inspiration, faisant notamment allusion au sort tragique des femmes hollandaises qui, chaque année à cette date, avaient l'habitude d'organiser un cortège silencieux en faveur de la paix. Hélas!... Puis, après une lecture biblique de M<sup>me</sup> Rosa Gutknecht, auxiliaire de paroisse, le professeur Brunner prononça une allocution profondément pensée, que suivirent quelques minutes de recueillement. Le silence de cette vaste Assemblée, dans ce cadre religieux et dans ces circonstances, impressionna jusqu'aux larmes les assistants. Puis, après une prière, un chant en commun vint traduire de ses mille voix les sentiments unanimes qui gonflaient tous les cœurs. Ce fut une heure grave et par cela même bienfaisante.



## DE-CI, DE-LA

### Vacances d'enfants.

Le Secrétariat de *Pro Juventute* vient de nous adresser plusieurs communications, touchant, les unes aux vacances d'enfants de familles nécessiteuses (père mobilisé, émigrés sans ressources, etc., etc.) pour lesquels on cherche une hospitalité gratuite pour un séjour de six semaines environ, durant la période de fin juin à fin octobre. Les frais de voyage sont à la charge des diverses organisations qui s'occupent de ces vacances, ainsi que toute dépense pouvant être causée par une maladie de l'enfant. Une assurance couvre les risques financiers d'un accident. Si bien que c'est seulement le vivre et le couvert en pleine campagne, la vie saine au grand air, le contact avec l'activité rurale ou villageoise que ceux qui peuvent recevoir ces enfants chez eux ont à leur offrir. Dans un gros ménage, ce petit invité ne comptera pas lourd... et nous savons aussi qu'il est bien des petits ménages, bien des femmes seules qui, habitant une maisonnette avec un jardin, voudront aussi faire quelque chose pour des gosses



Cliché Mouvement Féministe

M<sup>me</sup> SCHLEIMER-KILL

Présidente de l'Action féminine du Lucerne, et dont nous n'avons plus aucune nouvelle depuis le 10 mai

palots qui ne mangent pas tous les jours, sans doute, à leur faim. *Pro Juventute* (Seilergraben, 1, Zurich) fournira tous renseignements à ce sujet, et recevra avec reconnaissance des dons pour faciliter cette œuvre de santé.

D'autre part, ce même *Pro Juventute*, dont l'activité ne s'arrête jamais, organise aussi des séjours de vacances, *payants ceux-là*, pour jeunes gens et jeunes filles suisses désireux de connaître une autre région de leur pays et d'en apprendre la langue. Il s'agit donc, pour des familles de Suisse romande ayant des enfants, de recevoir de jeunes Confédérés ou Confédérées allemandes ou tessonnoises, à moins qu'elles-mêmes ne désirent envoyer leurs propres enfants passer leurs vacances outre-Sarine ou outre-Gothard. On voit, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, l'utilité nationale de ce système. Que nos lectrices que cette idée intéresse s'adressent également à *Pro Juventute*.

## A propos d'alimentation

### Le rôle des diététiciennes dans nos établissements hospitaliers

Se rend-on toujours suffisamment compte combien important est le rôle joué par les diététiciennes dans nos établissements hospitaliers, cliniques, hôpitaux, etc.? Labeur obscur qui mérite d'être connu, car il est bien plus complexe qu'on ne se l'imagine communément. Adapter à chaque cas particulier l'alimentation nécessaire, tenir compte aussi strictement que possible des besoins respectifs des malades, de façon à se conformer aux exigences de la physiologie; voilà qui n'est pas de tout repos. De plus, les problèmes que pose la diététique sont d'ordre général, et débordent sur un plan plus vaste, surtout depuis les hostilités: car l'alimentation rationnelle doit tenir compte, elle aussi, des mêmes éléments que la

diététique. A ce titre, cette science mérite donc d'être connue de plus en plus pour pouvoir apporter plus de santé dans nos familles.

Toutes les diététiciennes savent aujourd'hui qu'à côté des aliments du régime ordinaire qui sont générateurs de chaleur, il faut aussi tenir compte dans la plus large mesure possible de certains facteurs accessoires, appelés « protecteurs », qui favorisent les échanges alimentaires, stimulent la croissance et participent au maintien de la santé. Combien d'états fâcheux n'ont-ils pas été décelés autrefois dans les hôpitaux et les asiles, par suite de l'observation stricte de régimes sévères d'où était rigoureusement bannie toute portion de ces aliments « protecteurs »! Ceux-ci sont essentiellement la chaux, le phosphore, le soufre, l'iode, et ne doivent en aucun cas faire défaut dans la ration alimentaire quotidienne. Or, si cela est facile à dire en théorie, dans la pratique c'est une autre paire de manches! et certains professeurs n'ont pas hésité à affirmer que, dans certains hôpitaux et asiles, l'on fabriquait des scorbutiques, non pas seulement parmi les malades, mais encore dans le personnel infirmier, vu l'alimentation qui leur est donnée! Depuis lors, l'attention des diététiciennes a été attirée sur les dangers de l'absence de vitamines, mais leur grande tâche, qui subsiste toujours, est de contribuer toujours davantage à cette diffusion de la notion de l'aliment « protecteur ». C'est à elles, en effet, qu'il appartient de veiller à ce que chaque malade reçoive, quel que soit le régime auquel il est soumis, la quantité optimum de vitamines fondamentales nécessaires à l'accomplissement des fonctions vitales.

Un problème qui se lie étroitement à ce que nous venons d'exposer est celui du pain. Celui-ci, on le sait, apporte à l'organisme, non pas seulement des hydrates de carbone (c'est-à-dire des amidons), du gluten et des sels minéraux, mais encore un principe « protecteur » de tout premier plan: la vitamine B ou « aneurine ». Or, vu l'orientation actuellement donnée à la fabrication du pain dans un certain nombre de pays d'Europe, cet apport d'aneurine va en décroissant. De plus, la consommation du pain diminue, alors que celle du sucre augmente, ce qui, au point de vue diététique, est extrêmement regrettable. Il est bien entendu que ces deux aliments de base sont tous deux énergétiques, c'est-à-dire fournissent tous deux à l'organisme les calories dont il a besoin; mais le sucre, dépourvu de tout pouvoir vitaminiq ue, ne saurait être substitué totalement au pain. Pour parer à ces inconvénients, il serait question de faire procéder à l'adjonction d'aneurine au pain habituel, duquel les opérations de meunerie éliminent certaines portions du grain de blé qui valent leur pesant d'or.

Les diététiciennes, dont on ne peut assez louer la conscience et le courage, savent combien cette question de la valeur nutritive du pain mérite l'attention générale, et s'attachent de plus en plus à en faire comprendre toute l'importance. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet, des recherches en cours faisant prévoir que l'on pourra parer aux carences fréquentes, redoutables malgré leur apparence inoffensive, qui résultent d'une insuffisance d'aneurine dans un de nos aliments de base.

Dr S.



### (Service Complémentaire Féminin)

Les opérations de recrutement et d'incorporation des volontaires inscrites pour ce service — qui, il n'est pas inutile de le rappeler, est militarisé — ont commencé un peu partout dans nos différents cantons, et un peu partout, nous voyons à la tâche bon nombre de femmes appartenant à nos milieux féministes et féminins. C'est ainsi que font entre autres parties du Comité Central des S. C. M<sup>me</sup> Nef, la présidente de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, et M<sup>me</sup> G. Wagnière, la femme de notre ancien ministre à Rome, ancienne présidente du Lycéum-Club de Genève, à qui est échue la tâche très lourde de l'organisation des S. C. en Suisse romande.

A Genève, le Comité cantonal, qui est présidé par M<sup>me</sup> J.-M. de Morsier, comprend notamment M<sup>mes</sup> Chapuisat, Johannot-Vernet, M<sup>me</sup> Gourd, M<sup>me</sup> le Dr. Schaezel, d'autres encore. Le recrutement et l'incorporation des volontaires a été confié à M<sup>me</sup> Alice Arnold, docteur en droit, qui porte le titre de directrice, et G. Gampert, ancienne élève de l'Ecole Sociale, nommée directrice-adjointe, alors que M<sup>me</sup> le Dr. Girod a été mobilisée pour la visite sanitaire des volontaires inscrites dans ce canton. A Neuchâtel, c'est, si nos renseignements sont exacts, un membre du Comité de notre journal, M<sup>me</sup> Jeanneret-Wasserfallen, présidente d'autre part de l'Association cantonale des Femmes Universitaires, qui remplit le poste de directrice du recrutement, le Comité cantonal étant présidé par M<sup>me</sup> DuBois de Meuron. Dans le canton de Vaud, nous retrouvons, comme présidente du Comité cantonal, M<sup>me</sup> Fon-

pas, il n'ajouta pas un mot, pas une seule plainte; ni ne s'assit même pas, quoiqu'il sentit ses jambes perdre leurs forces et la tête lui tourner.

Jusqu'ici nous avons parlé surtout de *Blanche*. C'est que *Campagne*, ouvrage d'un début, a fait couler plus d'encre et qu'il est mieux connu. Mais il n'y a pas moins de richesses dans le premier roman de M<sup>me</sup> Vincent que dans le second. Peut-être même y en a-t-il davantage, y en a-t-il trop. La plupart des critiques préfèrent *Campagne*, qu'on prétend écrit avec plus de liberté, de naïveté, plus franc de littérature. Je suis d'un avis opposé. Dans ce premier ouvrage, je trouve une accumulation de détails, une surabondance de descriptions qui lassent. Des richesses, oui, mais en vrac. Dans *Blanche*, au contraire, elles sont triées, ordonnées, mises en œuvre. Dans un roman, un peu de littérature ne me déplaît point. Il faudrait d'ailleurs s'entendre sur le sens exact de ce mot employé péjorativement. *Campagne* n'était pas un livre à refaire. Il fallait donc que l'auteur apprît son métier, et en fit un autre. Si l'écriture artiste, si les ronds-de-plume et les feux d'artifice sont choses détestables, je ne crains pas, dans une œuvre d'imagination, quelque recherche de style ni même quelques fleurs, pourvu que celles-ci demeurent dans le caractère du morceau. Un roman bien composé et dont on distingue la ligne me satisfait mieux que de la matière brute. Sans doute est-ce là un reste de goût classique, mais le classique a du bon et l'on y revient grand train.

Lorsque parut *Campagne*, certains critiques

— Henry Bidou entre autres — prétendirent que Raymond Vincent écrivait assez mal, avec une syntaxe lourde, des mots impropres, des phrases enchevêtrées. Lui reprochera-t-on maintenant de chercher à faire mieux? L'on pourrait sans doute reprendre ici toute la question du style selon Ramuz ou selon Giono, encore que celui de l'auteur de *Blanche* soit moins particularisé. Mais ce n'est ni la place ni l'heure. D'ailleurs, qui oserait prétendre tracer l'exacte démarcation entre littérature et sincérité? Qu'est-ce qui, dans la pensée, dans la phrase de l'écrivain, est vraiment inconscient ou spontané? Dans les hardesses de syntaxe, dans le choix merveilleux des épithètes et des images qu'emploie Raymond Vincent, qu'est-ce qui résulte de son goût naturel, qu'est-ce qui tient au métier acquis? Bien malin qui en déciderait. Mieux vaut se laisser prendre au mouvement lent du récit, à son accent délicieux d'innocence et de vérité. Mieux vaut goûter cette connaissance subtile qu'à l'auteur des êtres et des choses, s'enchanter des vieux thèmes que merveilleusement elle rajoute.

Peu d'écrivains savent rendre sensible un monde plus vaste que celui de leurs personnages. Une réalité antérieure et supérieure à leur vie individuelle, liée au moment. Raymond Vincent y excelle. Ses motifs de prédilection sont les fêtes de famille, les cérémonies religieuses, les deuils, les angoisses et les vertiges de l'amour, les méditations solitaires, les séparations momentanées ou définitives. C'est qu'en ces heures-là, échappant à l'esclavage du travail, à la routine quotidienne, l'homme

redevient vraiment un homme: il retrouve son âme. Par les grands rythmes de la vie: amour, souffrance et mort, la romancière met ses héros en communication avec tout ce qui, avant eux, a aimé, et souffert, avec tout ce qui est mort. Avec aussi tout ce qui aimera, souffrira et mourra encore. Ses livres ont une résonance d'éternité.

Pourtant, Dieu n'y paraît guère. Son nom, je crois, n'est jamais prononcé, et la religion n'est montrée que sous l'aspect de pratiques traditionnelles ou d'images puérides, assez écourantées. Mais Dieu y est présent tout de même, puisqu'il donne son sens au mot « éternité ».

Avec deux seuls livres parus, Raymond Vincent est aujourd'hui l'une des femmes de lettres les plus célèbres de France. Malgré la lourde tâche qu'elle vient d'assumer en recueillant deux de ses neveux, elle a passé contract pour trois nouveaux romans, et qui ne seront pas berrichons. Redoutable épreuve, car le meilleur de son œuvre paraît tenir dans ses souvenirs et ses expériences. Faisons-lui cependant confiance. Tout talent véritable a besoin de se renouveler. Riche et complexe, la nature de Raymond Vincent doit correspondre à des thèmes divers. La très haute idée qu'elle a de sa vocation poétique et littéraire ne manquera pas de l'engager aux retraites nécessaires pour donner le jour aux grandes œuvres qui sans doute l'habitent encore. Comme Mozart, le musicien qu'elle aime par-dessus tous les autres, elle saura passer de la bourrée au menuet, de la symphonie à l'opéra, et de l'opéra au requiem. DORETTE BERTHOUD.